

date 28/08/1992



**Spécial**

INTERINSTITUTIONS  
TOUS LES LIEUX D'AFFECTATION

**REGIME COMMUN D-ASSURANCE-MALADIE**

BUREAU CENTRAL

**Note d'Information aux affiliés**

**Objet** : paiement rétroactif suite à l'application du nouveau barème au 1er Janvier 1991.

Des problèmes informatiques empêchent de liquider provisoirement le paiement de la rétroactivité entraînée par la mise en vigueur du nouveau barème et des coefficients d'égalité au 1er Janvier 1991.

Le lancement de cette opération actuellement, pourrait compromettre la liquidation normale des remboursements de frais médicaux.

Cependant, en collaboration avec le Service Informatique, nous mettons tout en oeuvre afin de liquider cette rétroactivité dès que possible.